

## Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2016

Présents : Mmes Saunders, Jacquot, Kles-Quignon, Mrs Butin, Barateau, Jeandidier, Vinck, Robert, De Zan, Clément, Maniette

Procurations : Mme Bernard à Mr Vinck, Mme Audureau à Mr Clément, Mr Gérard à Mr Butin, Mr Druet à Mr Barateau

### **1. Compte Administratif 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire.

Lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement :

|                              |   |              |
|------------------------------|---|--------------|
| Dépenses                     | : | 428 637.74 € |
| Recettes                     | : | 494 653.82 € |
| Excédent antérieur reporté : |   | 263 264.10 € |

Soit un **excédent de 329 280.18 €** pour le résultat de Fonctionnement

- Section d'Investissement :

|                             |   |              |
|-----------------------------|---|--------------|
| Dépenses                    | : | 156 643.10 € |
| Recettes                    | : | 136 823.29 € |
| Déficit antérieur reporté : |   | 8 682.34 €   |

Soit un **déficit de 28 502.15 €** pour le résultat d'Investissement

### **2. Compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le Compte de Gestion établi par le Trésorier pour 2015, égal au Compte Administratif de la Commune, soit :

|                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| Section de Fonctionnement : | excédent de 329 280.18 € |
| Section d'Investissement :  | déficit de 28 502.15 €   |

### **3. Affectation du résultat de l'exercice 2015**

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- d'affecter 53 502.15 € à la section d'Investissement (compte 1068) du Budget Primitif 2016

Reste à réaliser dépenses = 25 000 €

Reste à réaliser recettes = 0 €

- de reporter 275 778.03 € à la section de Fonctionnement (compte 002) du Budget Primitif 2016

### **4. Taux d'Imposition 2016**

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les taux d'imposition qui ont été votés en 2015 :

- Taxe d'habitation : 16.53 %
- Foncier bâti : 19.56 %
- Foncier non bâti : 38.28 %

### **5. Attribution des Subventions 2016**

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote les subventions aux associations pour l'année 2016 comme suit :

|   |          |
|---|----------|
| Bélier Meulson  | 10 500 € |
| AFR (Association Familles Rurales) de Maron   | 1 700 €  |
| Comité des Fêtes de Maron   | 400 €    |
| Amitié Silzer Meulsonne de Maron  | 280 €    |
| Pétanque et Loisirs de Maron  | 100 €    |
| Mets le Son   | 500 €    |
| Anciens combattants de Maron  | 50 €     |
| Peinture et Patrimoine Lorrain (Messein)  | 100 €    |
| Avenir Cycliste de Villers (Villers les Nancy)                                      | 200 €    |
| <i>= sous réserve que soit organisée une course cycliste à Maron durant l'année</i> |          |

|   |       |
|---|-------|
| ADMR  | 100 € |
| Restos du Coeur   | 150 € |
| Secours Populaire   | 150 € |
| Association des Donneurs de sang                              | 100 € |
| Alu du Cœur 54 (chiens guides d'aveugles)                     | 100 € |
| Radio Déclic  | 100 € |
| CLCV de Neuves-Maisons (Consommation, Logement, Cadre de Vie) | 50 €  |

## **6. Budget Primitif 2016**

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Arrête le Budget Primitif 2016 aux chiffres suivants :

- Section de Fonctionnement :
  - en dépenses : 660 760.03 €
  - en recettes : 660 760.03 €
  
- Section d'Investissement :
  - en dépenses : 238 869.15 €
  - en recettes : 238 869.15 €

Les deux sections sont votées au niveau du chapitre.

## **7. Location de l'appartement F3 situé 2 rue de Toul**

Monsieur le Maire rappelle que le loyer du F3 situé au 2 rue de Toul a été fixé par délibération du 27 janvier dernier à 650 € hors charges. Il explique que malgré la publicité faite pour cet appartement, celui-ci n'est toujours pas loué à ce jour. Il est donc proposé de diminuer le prix de location qui semble trop élevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Annule le montant du loyer fixé par délibération du 27 janvier 2016
- Fixe le loyer mensuel du F3 à 550 € hors charges

*4 abstentions : Mmes Saunders, Jacquot, Kles-Quignon, M Robert*

## 8. Location du local situé 2 rue de Toul (ancienne agence postale communale)

Monsieur le Maire explique que les deux infirmières qui étaient locataires à titre professionnel du local situé au rez de chaussée du bâtiment 2 rue de Toul mettent fin à leur bail au 31 mars 2016.  
Il est proposé de remettre en location ce local et d'en fixer le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Décide de fixer le montant mensuel de la location à 200 € hors charges.

## 9. Demande de subvention pour des travaux de mise aux normes de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 février 2016 relative au projet d'amélioration et de mise aux normes de l'éclairage public. Il s'agit de remplacer les luminaires existants (au mercure) par des luminaires aux normes et plus économiques en énergie. .

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'intercommunalité Pays Terres de Lorraine au titre du Fonds de soutien aux travaux d'économies d'énergie. Une demande de subvention peut être faite également au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local financé par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Approuve ce projet d'amélioration et de mise aux normes de l'éclairage public pour un montant total estimé à 33 000 € HT.

-Sollicite une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local

-Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération (mis à jour) présenté comme suit :

| Dépenses (HT) |                 | Recettes   |                 |
|---------------|-----------------|--|-----------------|
| Travaux       | 33 000 €        | Fonds de soutien « économies d'énergie »<br>(Pays Terres de Lorraine) 40 % | 13 200 €        |
|               |                 | Fonds de soutien à l'investissement public local<br>(Etat) 40 %            | 13 200 €        |
|               |                 | Commune 20 %   | 6 600 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>33 000 €</b> |  | <b>33 000 €</b> |

Le Maire  
Jean-Marie BUTIN

